Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 9570520
Centre d'intérêt: 120

Morin, Jacques-Yvan, 1931-.

Pour un renouveau en éducation : texte de la conférence de M. Jacques-Yvan Morin, Ministre de l'éducation, à l'occasion de la Rencontre de consultation organisée par le Conseil supérieur de l'éducation, Montréal, le 12 mars 1977. -- Québec : Ministère de l'éducation, Service général des communications, 1977.
39 p. : 28 cm.

Code: 49-1022.

Cote Dewey: 370.11/M858p Cote LC: LB/41

Descripteur(s): *Objectifs d'éducation *Politique gouvernementale *Innovation en éducation *Réforme scolaire *Système scolaire

Le ministre de l'Education fait part au Conseil supérieur de l'éducation des priorités qui allaient guider son ministère durant les prochaines années. Il distingue deux ordres de priorités: celles qui intéressent l'avenir du système d'enseignement à moyen ou à long terme; celles qui sont plus immédiates parce qu'elles répondent à d'urgentes préoccupations du milieu et font déjà l'objet d'un consensus.

Parmi les grands dossiers de l'avenir, le ministre annonce la publication prochaine d'un livre vert sur l'enseignement élémentaire et secondaire, une politique de décentralisation, la publication d'un livre blanc sur l'enseignement collégial et la mise en route prochaine d'une étude sur l'enseignement supérieur. Parmi les problèmes immédiats auxquels le ministre entend apporter des solutions immédiates, il y a l'enseignement du français, de l'histoire et de la géographie nationales, le développement de l'éducation chrétienne, l'intervention en milieux défavorisés, l'enseignement des langues secondes, des langues d'origine, l'éducation physique et le sport, la politique scientifique, l'enseignement des arts et l'éducation des adultes.

Type de document: e

EDPD 85/0329

...nière partie de la politique?
...ducation.
seconde?
...ducation.
la troisième?
...ducation. »
(Bélanger)

# POUR UN RENOUVEAU EN ÉDUCATION

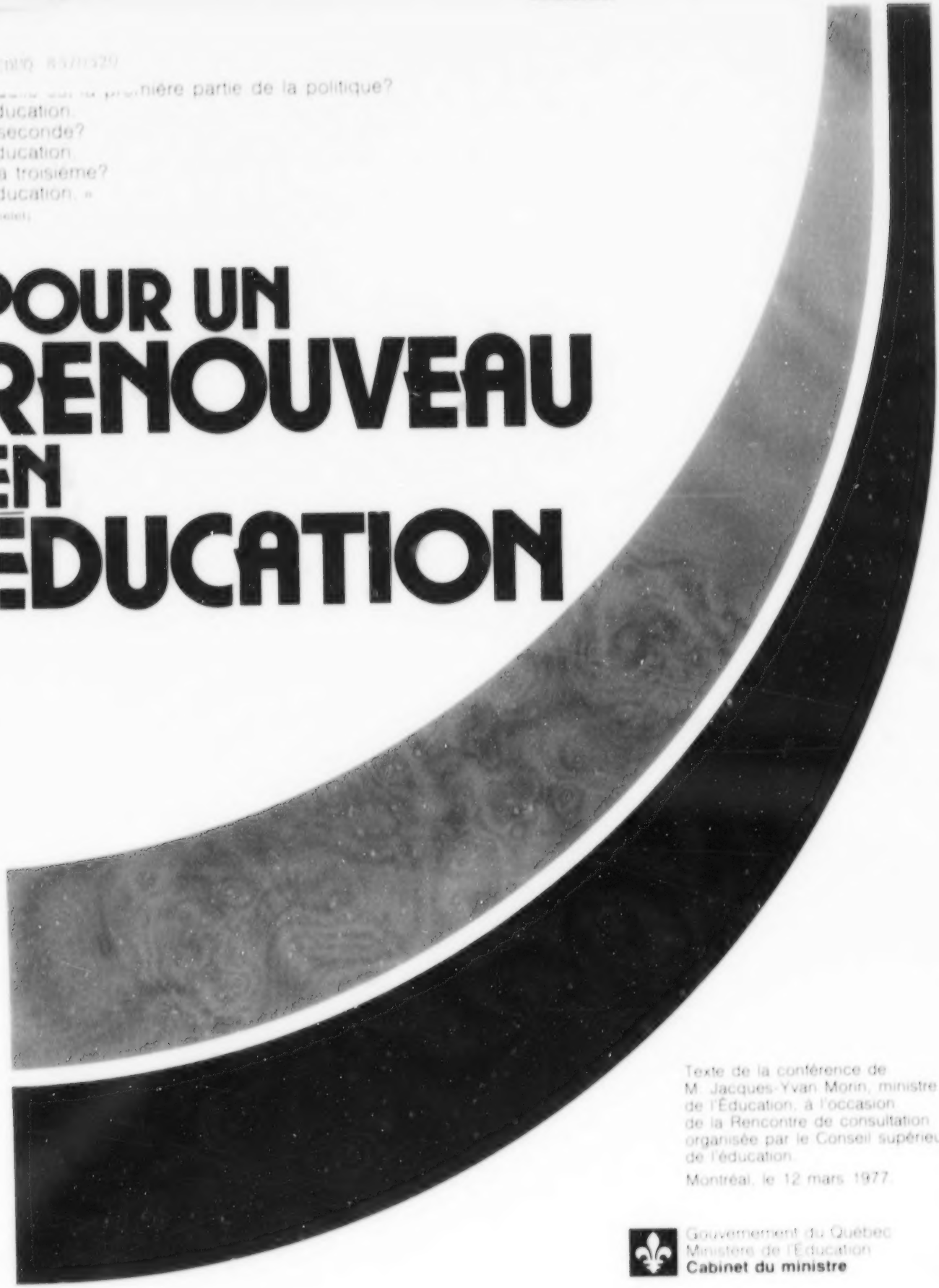

Texte de la conférence de M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, à l'occasion de la Rencontre de consultation organisée par le Conseil supérieur de l'éducation.

Montréal, le 12 mars 1977.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
**Cabinet du ministre**

EDUQ 8570520

Quelle est la première partie de la politique?
'éducation.
a seconde?
'éducation.
t la troisième?
'éducation. »
Richelieu

# POUR UN RENOUVEAU EN ÉDUCATION

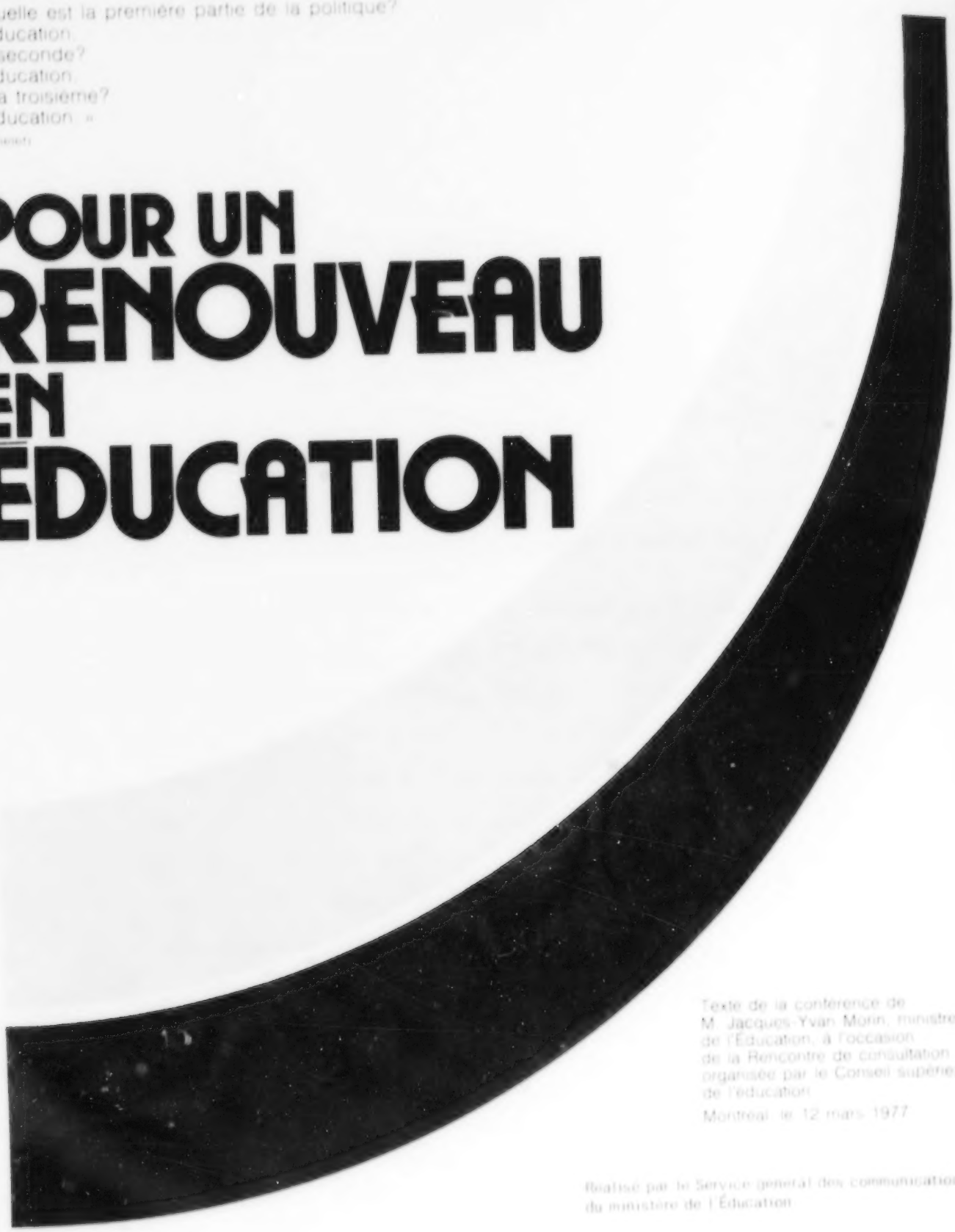

Texte de la conférence de
M. Jacques-Yvan Morin, ministre
de l'Éducation, à l'occasion
de la Rencontre de consultation
organisée par le Conseil supérieur
de l'éducation

Montréal, le 12 mars 1977

Réalisé par le Service général des communications
du ministère de l'Éducation

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**

Éléments de catalogage avant publication

Morin, Jacques-Yvan, 1931-

Pour un renouveau en éducation : texte de la conférence de M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation à l'occasion de la rencontre de consultation organisée par le Conseil supérieur de l'éducation, Montréal, le 12 mars 1977. — Québec : Service général des communications, ministère de l'Éducation,

1. Éducation — Buts et fins — Discours, essais, conférences. I. Titre. II. Québec (Province) ministère de l'Éducation. Service général des communications.
E3A1A16/M6

Dépôt légal: 1er trimestre 1977
Bibliothèque nationale du Québec

Il y a quelque temps, devant la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, j'ai déclaré que mon intention était de reprendre et de mener à bien la "Révolution tranquille". Devant un tel programme, certains s'attendent, sans doute, à ce que je transforme tout, à ce que au moment d'énoncer devant votre Conseil les priorités du gouvernement et de mon ministère pour la première année de notre administration, j'annonce changement sur changement dans notre système d'éducation.

Il serait pourtant bien illusoire et bien audacieux de ma part de vouloir tout changer sans consulter, écouter, réfléchir, dialoguer. Aussi mon intention n'est pas de procéder à de grands bouleversements. Nous avons plus que notre part de cela au Québec depuis quelques années et ce qui existe déjà n'est pas nécessairement en tout point mauvais. Il nous faudra déceler par une observation attentive les lacunes de notre système et voir à y remédier, mais avec une certaine modestie. Mener à bon terme la Révolution tranquille ne signifie point remettre en question certains acquis importants de cette période féconde à bien des égards, mais compléter, améliorer et, sur certains points, bien sûr, repenser.

J'entends donc vous faire part des priorités qui vont guider mon ministère au cours de l'année qui vient. Laissez-moi d'abord vous dire un mot de l'esprit qui a guidé le choix des domaines d'action et de réflexion qui ont été retenus. Ce n'est pas dans l'esprit de celui qui croit détenir toute la vérité, qui est prêt à tout chambarder pour permettre enfin à celle-ci de s'imposer; ni non plus dans l'esprit de celui qui croit que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Evitons deux extrêmes: ajouter réforme par dessus réforme ou encore figer des situations que l'expérience commande d'améliorer.

Il nous faut distinguer deux ordres de priorités: tout d'abord, celles qui intéressent l'avenir du système d'enseignement à moyen ou à long terme; ensuite, celles qui sont plus immédiates parce qu'elles répondent à d'urgentes préoccupations du milieu et font déjà l'objet d'un consensus. Tout ce qui touche les grandes orientations de l'avenir fera l'objet de réflexions collectives approfondies, dont le gouvernement prendra l'initiative sous forme de livres blancs et d'études. Quant aux mesures immédiates, elles

font l'objet de politiques énoncées à grands traits dans le discours inaugural.

## LE DISCOURS INAUGURAL

Dans le discours inaugural, Monsieur René Lévesque a présenté les priorités de l'année qui vient à la lumière d'un diagnostic d'ensemble sur le système d'enseignement. Voici en quels termes il l'a fait:

"... du côté de l'éducation, en même temps que des ressources accrues seront immédiatement affectées à l'enseignement religieux et à celui de l'histoire et de la géographie, en même temps aussi qu'on poursuivra des efforts pour mieux établir les conditions d'une vigoureuse décentralisation scolaire, il va falloir le plus vite possible, poursuivre et conclure l'examen d'ensemble de tout le système et de son contenu que nous commandent à l'évidence les difficultés croissantes de ces dernières années et l'inquiétude, pour ne pas dire le mécontentement, qu'elles ont suscitées dans tous les milieux. Cela prendra en priorité la forme d'une étude déjà annoncée sur l'uni-

versité et son avenir. Mais c'est le résultat tout entier des grands chambardements des années soixante qu'il va falloir scruter également avec beaucoup de soin, afin d'en corriger les lacunes de plus en plus flagrantes, tout en évitant de laisser dévaluer le rattrapage et la démocratisation indispensables qu'ils ont permis. Ce qu'il faut enrayer avant tout, dans le secteur public en particulier, c'est une impopularité croissante de l'éducation elle-même, qui risque d'être considérée comme une sorte de mal nécessaire que les citoyens endurent en trouvant que ça coûte trop cher pour ce que ça rapporte, où les enseignants se voient de plus en plus comme les mal aimés de la société, où un nombre angoissant d'élèves ont tout simplement hâte d'en sortir. S'il s'agit de bien préparer notre avenir immédiat aussi bien que lointain, il n'est guère de plus haute ni de plus pressante urgence".

Le Premier Ministre a dit beaucoup de choses dans ces quelques phrases. Mon intention est d'en préciser la portée, de compléter le tableau nécessairement schématique qu'il a brossé

de l'éducation, compte tenu de l'ensemble des questions sociales, culturelles, économiques et politiques qui se posent au gouvernement. Commençons par les priorités qui portent sur l'avenir et comportent une certaine prospective.

## I LES GRANDS DOSSIERS DE L'AVENIR

D'importants travaux de recherche et d'analyse sont déjà amorcés, et même très avancés dans certains cas, pour nous permettre de "poursuivre et de conclure l'examen d'ensemble de tout le système et de son contenu".

Après la Révolution tranquille, qui a permis la mise en place de structures, d'organismes et de lieux physiques destinés à favoriser la démocratisation de l'enseignement et une fréquentation prolongée de l'école, il nous faut entreprendre un renouveau de cette révolution qui ne fut pas si tranquille et lui donner un second souffle qui permettra aux jeunes et aux moins

jeunes de mieux vivre dans les établissements scolaires. Cette deuxième phase devra donc être axée sur le contenu de l'éducation et la pédagogie plus que sur les bâtiments et les installations. C'est la qualité de l'enseignement qui doit nous préoccuper avant tout. Pour y arriver, nous avons prévu et déjà mis en chantier de grands dossiers portant sur tous les niveaux de notre système scolaire.

## Le livre vert sur l'enseignement élémentaire et secondaire

J'ai annoncé dès mon arrivée au Ministère, la publication d'un Livre vert. Il ne s'agit pas d'un voeu pieux puisqu'on m'a remis cette semaine même le texte révisé du Livre vert, tel que préparé par le Ministère en collaboration étroite avec des personnes choisies dans plusieurs milieux. Ce document de près de 300 pages étudie les différentes facettes de l'enseignement élémentaire et secondaire public, mettant l'accent sur l'école, principal lieu de l'activité éducative.

Nous y présentons en quelque sorte une photographie, un instantané de l'école d'aujourd'hui, dans un souci d'évolution et de renouveau. Le dossier décrit, de façon claire et franche, les attentes du milieu, ce que signifient et commandent ces attentes en termes de changements à apporter au système scolaire.

Le Livre vert présente des orientations, des objectifs, des stratégies et des moyens d'action en vue de répondre aux attentes de la population et aux besoins du système scolaire à cette étape-ci de son développement. L'ouvrage n'a pas encore atteint sa forme définitive, cependant.

Au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois, j'ai l'intention d'y apporter personnellement une attention toute particulière en vue de lui imprimer la marque du gouvernement dont je fais partie. En outre, je suis assuré que mes collègues du Comité ministériel permanent du développement culturel et du Conseil des ministres voudront y apposer leur griffe. La publication en sera faite au plus tard au début de l'été prochain.

Le Livre vert fera alors l'objet d'une vaste consultation dans tous les milieux qui s'intéressent à l'enseignement au Québec. Le gouvernement n'entend pas définir de nouvelles orientations sans y associer pleinement les principaux agents de l'éducation.

## La décentralisation

Le Livre vert ne se présente pas comme une pièce isolée; il se situe au contraire dans le cadre d'une politique de décentralisation, à laquelle le gouvernement que je représente accorde une très grande importance (dans le discours inaugural, le Premier Ministre ne parle-t-il pas justement "des efforts à entreprendre pour mieux établir les conditions d'une vigoureuse décentralisation").

Dans cette optique, les objectifs que nous poursuivons sont les suivants:

En premier lieu, proposer et progressivement mettre en oeuvre un réaménagement de plusieurs aspects de la gestion du système, de façon à rapprocher des usagers les centres de décision et à assurer un meilleur partage des responsabilités entre les paliers décisionnels (ministère, commissions scolaires, école). Les organismes locaux et régionaux doivent retrouver une certaine autonomie.

En second lieu, nous voulons implanter une nouvelle formule de financement des commissions scolaires fondée sur un nouveau partage des coûts par lequel la richesse relative de la commission scolaire devient un facteur qui influence, de façon importante, la contribution du gouvernement;

Précisément, il faut en venir à impliquer directement les usagers du système - j'entends les parents - dans l'administration de la commission scolaire et dans la gestion des écoles;

Enfin, nous avons le projet de simplifier l'administration du ministère et de favoriser des contacts plus directs et plus simples avec les commissions scolaires, par la transformation des bureaux régionaux en directions régionales dotées de pouvoirs précis, lesquels, jusqu'à maintenant, étaient concentrés à Québec.

Encore ici, il ne s'agit pas de voeux pieux. D'importants travaux sont maintenant terminés et nous permettent déjà d'expérimenter certaines formules dans quelques commissions scolaires. D'autres travaux importants seront terminés avant la fin de la présente année scolaire et permettront dès septembre, d'élargir encore davantage le champ de nos expériences.

Pour résumer, l'objectif poursuivi est essentiellement de permettre aux commissions scolaires et aux écoles de coller davantage aux réalités et aux besoins propres de leur milieu, tout en respectant les grandes orientations que le Québec veut imprimer à son système scolaire.

## Au niveau collégial, un Livre blanc

Grâce au travail de réflexion amorcé depuis quelque temps au sein du ministère, de même qu'au Conseil supérieur, nous nous préparons à franchir une nouvelle étape: la préparation d'un Livre blanc pour le niveau collégial.

En effet, dix ans après l'adoption de la loi créant les CEGEPS, le moment est venu de faire le point. L'enseignement collégial actuel, s'il est fondamentalement sain, doit néanmoins être examiné à la lumière des besoins nouveaux de la société. En effet, tous les milieux intéressés nous demandent, avec de plus en plus d'insistance, de répondre concrètement aux besoins actuels de l'enseignement collégial en affichant clairement nos intentions et en adoptant rapidement les mesures nécessaires pour les mettre en oeuvre. Nous avons l'intention de répondre à ces attentes légitimes et j'en fais l'une de mes priorités.

A la différence du Livre vert, le Livre blanc propose des politiques et des orientations. Nous avons déjà connu une vaste consultation au niveau collégial et cela permettra de faire connaître le diagnostic que nous posons, les principes sur lesquels nous entendons nous appuyer et les diverses mesures que nous voulons proposer. Elles toucheront tous les aspects importants de l'enseignement collégial et proposeront aux collèges une image globale de ce qu'ils devraient être.

Le rôle de partenaires responsables que nous voulons faire jouer aux collèges exige toutefois que les différentes composantes du réseau soient très étroitement associées à la mise en oeuvre des orientations nouvelles que nous aurons proposées. On peut prendre pour acquis que tous les intéressés auront largement l'occasion de se faire entendre avant l'adoption définitive des politiques qui devraient normalement amener des changements d'ordre législatif, réglementaire ou administratif.

## L'étude sur l'enseignement supérieur

Le 19 janvier 1977, j'ai annoncé une étude sur l'enseignement supérieur au Québec.

Déjà, mon collègue le ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, et moi-même avons convenu de préparer ensemble ce projet, au sujet duquel nous consulterons le Conseil des universités dans les semaines qui viennent. Déjà aussi, une première consultation est en marche en vue de définir la problématique sur laquelle il conviendra d'appuyer cette étude publique.

Quelque vingt-cinq personnes du milieu universitaire ou extérieures au milieu universitaire, dont des fonctionnaires, se réuniront la semaine prochaine pour conseiller monsieur Laurin, moi-même et le Comité ministériel permanent du développement culturel sur les assises qu'il importe de donner à l'étude.

Il ne faut pas présumer, parce que l'annonce de l'étude fut faite à la suite du conflit à Laval et pendant le

conflit à l'UQAM, que l'enseignement universitaire fera l'objet d'un examen à la lumière des seules perturbations liées à l'évolution rapide des relations de travail dans les universités. C'est là un aspect seulement de la conjoncture dont devront tenir compte ceux qui feront l'étude.

Les comptes à rendre de la part des universités, les objectifs sociaux de l'enseignement supérieur du Québec, les actions de l'Etat dans ce domaine particulier, les structures de pouvoir et de participation dans les universités, les servitudes des contingentements, la vocation culturelle, l'aide aux étudiants, voilà autant de thèmes qui pourraient retenir l'attention.

Lorsque je suis arrivé au Ministère, il n'y avait pas de projet concret de cette nature. J'ai pris la décision d'aller de l'avant à la fois parce que j'ai constaté des malaises importants et parce que le temps me semble venu d'identifier et d'énoncer plus clairement ce que notre société est en droit d'attendre de ses diverses universités et de l'Etat à leur endroit.

Le Ministère et le gouvernement ont choisi d'accorder priorité à cette étude. Si bien que nos grands dossiers de l'avenir, comme vous l'aurez noté, toucheront tous les niveaux de notre système d'enseignement. Nous souhaitons que ces études prospectives, doublées d'une consultation des milieux intéressés, insufflent un dynamisme nouveau à nos institutions.

Pour chacun de ces grands dossiers, nous donnons la main au ministre d'Etat au développement culturel. Je m'en réjouis, comme je me réjouis de la décision du Premier Ministre d'avoir créé des Comités ministériels permanents. Le Comité ministériel permanent du développement culturel est un foyer de réflexion très précieux pour le ministre de l'Education, dont le portefeuille, je m'en suis rendu compte, est fort lourd. Bien plus, cette continuité dans le renouveau vers lequel sont orientées nos priorités, sera d'autant plus assurée qu'elle s'appuiera sur des études prospectives conduites par ce Comité ministériel.

## II DES SOLUTIONS CONCRETES DANS L'IMMEDIAT

Tournons-nous maintenant vers les problèmes plus immédiats pour lesquels nous sommes en mesure de procéder à des aménagements concrets dès cette année, en particulier aux niveaux élémentaire et secondaire.

### L'enseignement du français

Il s'agit, à mes yeux, de la première priorité du ministère de l'Education pour 1977-1978 et pour les années à venir.

Notre objectif est clair: favoriser une amélioration significative de la qualité de l'enseignement du français écrit et parlé dans les écoles du Québec. Je n'hésite pas à parler d'un véritable plan de redressement du français à l'élémentaire et au secondaire.

Ce plan de redressement comprendra deux dimensions principales: premièrement, la révision des programmes d'enseignement du français et, en second lieu, la formation et le perfec-

tionnement des maîtres de français, c'est-à-dire les titulaires à l'élémentaire et les spécialistes au niveau secondaire.

A mon avis, les enseignants de l'élémentaire et du secondaire ont déjà été trop longuement aux prises avec les programmes-cadres. Le moment est venu de leur permettre de travailler à l'aide de programmes plus spécifiques, tant dans leurs objectifs et leur contenu que dans les évaluations qu'ils appellent. Il me semble en effet tout indiqué de fournir aux enseignants des éléments d'un contenu minimum qui devrait être enseigné à tous les élèves, tout en laissant à l'initiative de chacun le loisir d'aller au-delà de ce minimum, compte tenu des besoins et des aptitudes des élèves. Ces changements seront effectués en consultation avec les enseignants et j'ai déjà pris contact avec l'Association québécoise des professeurs de français à ce sujet.

Au chapitre de la formation et du perfectionnement des maîtres, il faut aider encore davantage les maîtres à se mieux préparer en vue de la mise en oeuvre du plan de redressement

dont je viens de parler. Il faut d'abord perfectionner les maîtres qui n'ont pas de diplôme universitaire dans une discipline les habilitant à enseigner le français.

Au ministère, nous étudions actuellement diverses formules pour accélérer ce processus de perfectionnement tout en tenant compte des capacités d'accueil des universités (dégagement de certaines responsabilités, perfectionnement "sur place", sessions intensives, etc.). Mon intention est d'augmenter sensiblement le montant consacré à ce perfectionnement, ce qui pourrait nous amener, par exemple, à doubler le temps du dégagement des enseignants.

## L'enseignement de l'histoire et de la géographie nationales

Le 27 novembre 1974, l'Assemblée nationale, à la suite d'un débat soulevé par l'Opposition de l'époque, décrétait l'obligation pour tout élève du niveau secondaire de suivre un cours d'histoire nationale "dont le contenu portera sur l'histoire du

Canada et, en particulier, sur l'histoire du Québec". Je n'ai pas à m'étendre sur les conséquences lamentables de la suppression du caractère obligatoire de cet enseignement depuis quelques années. Dans la même veine, il devenait également nécessaire d'assurer un enseignement de la géographie nationale. Aussi,la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, dans sa circulaire du 10 février 1975, incitait les commissions scolaires à offrir le cours dit "géographie 412" à tous les élèves du secondaire.

Cependant, la mise en oeuvre de ces dispositions fut difficile en raison de la structure même de l'enseignement secondaire (grille-horaire). On mit des mois à instaurer l'enseignement de l'histoire nationale en secondaire IV, au secteur général. De surcroît, les élèves de ce secteur les suivent-ils?

Les orientations que nous avons retenues depuis mon arrivée au ministère sont donc les suivantes: Au secondaire général, nous maintiendrons l'enseignement de l'histoire générale en secondaire I, II et III ainsi que l'enseignement obli-

gatoire de l'histoire nationale en secondaire IV. J'ai décidé également de rendre obligatoire, pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (au secteur général), la réussite de l'examen d'histoire nationale. Enfin, on offrira dans toutes les commissions régionales, un cours facultatif de géographie nationale en secondaire IV.

Au secondaire professionnel, j'ai demandé qu'on se prépare à dispenser, à compter de 1978-1979, un cours d'histoire nationale et un cours de géographie nationale en secondaire III. Je désire également que soit évaluée la possibilité de rendre obligatoire,pour l'obtention du diplôme, la réussite d'un examen dans ces matières.

## Plan de développement de l'éducation chrétienne

Chez les catholiques, le champ d'activité,dont traite le plan de développement d'éducation chrétienne,s'étend en principe à la presque totalité des écoles du système scolaire dont le ministère de l'Education a la responsabilité, compte tenu du fait

que diverses lois régissant l'éducation au Québec reconnaissent explicitement le caractère confessionnel des écoles. D'une façon plus spécifique, ce champ d'activité, c'est l'ensemble des écoles élémentaires et secondaires reconnues comme catholiques, tant du secteur anglophone que du secteur francophone (selon les prescriptions de l'article 22 de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation, S.R. 1964, c. 234).

C'est donc une population scolaire globale de 1 250 000 catholiques francophones et de 100 000 catholiques anglophones qui est en cause. Il va sans dire que cette dimension de l'éducation a des répercussions profondes sur tout le processus éducatif, non seulement à l'égard de l'individu, mais aussi à l'égard de la collectivité québécoise qui compte, dans son héritage, la foi chrétienne.

J'ai voulu répondre par cette priorité aux recommandations résultant des diverses analyses, recherches et études déjà faites par divers organismes sur la situation de l'éducation chrétienne dans les écoles du Québec, à la suite de la re-

connaissance juridique des écoles catholiques par le Comité catholique, en septembre 1974.

Cette priorité vise à permettre à chaque école reconnue comme catholique d'intégrer de façon dynamique la dimension chrétienne dans son projet éducatif global. Plus spécifiquement, elle permettra le développement des domaines de l'enseignement religieux, de l'enseignement moral et de la pastorale scolaire pour les écoles catholiques. Bien sûr, le droit à l'exemption continuera de s'appliquer.

Quant au secteur protestant, depuis ses débuts il joue un rôle important au sein du système scolaire québécois. Le Québec compte 33 commissions scolaires protestantes groupant 270 écoles et assurant des services à 130 000 élèves. La très grande majorité de ces écoles se situent sur l'Ile de Montréal ou dans les régions avoisinantes.

Je tiens à souligner le nombre croissant d'élèves protestants d'expression française qui reçoivent l'enseignement en français dans les écoles protestantes, notamment dans les

régions de Montréal. Cet effort mérite d'être reconnu et encouragé.

En 1975, le Comité protestant a promulgué un nouveau règlement, faisant obligation aux écoles protestantes d'offrir dans les écoles reconnues comme protestantes un enseignement moral et religieux selon les programmes approuvés par le Comité et de veiller à la qualité de cet enseignement. Les commissions scolaires sont tenues de respecter ce règlement et d'assurer un enseignement de qualité. A cette fin, on les encourage à engager des professeurs spécialisés en enseignement moral et religieux et à leur offrir des cours de perfectionnement.

Le Comité protestant et le Service de l'enseignement protestant du ministère m'ont fait remarquer que ce règlement n'est que partiellement respecté. Cet état de choses dépend en partie du manque de ressources humaines qualifiées.

Aussi le gouvernement a-t-il l'intention d'aider les commissions scolaires protestantes à s'acquitter de leurs obligations en mettant à leur disposition des conseillers spécialisés

en matière de programmes et en organisant,à l'intention des enseignants dispensant l'enseignement moral et religieux,des cours de perfectionnement.

## Intervention en milieux défavorisés

Cette priorité du Ministère de l'Education du Québec n'est pas tout à fait nouvelle puisqu'elle fait l'objet d'études et de recherches depuis plusieurs années. J'entends cependant accélérer l'élaboration d'un plan d'intervention en milieux défavorisés et être en mesure de le rendre public au cours de 1977-1978.

Nous investissons déjà des énergies dans quelques opérations pilotes: maternelles pour enfants de 4 ans, maternelles-maisons, projets expérimentaux de soutien aux maîtres des milieux défavorisés. Au cours de la prochaine année, nous mettrons donc au point le plan d'ensemble tout en intensifiant les interventions concrètes au moyen d'un budget accru. La plus importante de ces

actions sera sans doute la production et la diffusion d'une série de 125 émissions de télévision destinées aux jeunes enfants. Cette série, intitulée "Saperlipopette", coûtera près de 2 millions de dollars: elle constituera une contribution d'importance à l'éducation pré-scolaire des enfants des milieux défavorisés.

Au total, le ministère dépensera en 1977-1978, plus de 5 millions de dollars dans les milieux défavorisés en vue d'adapter les contenus de formation, d'outiller les personnels scolaires, d'améliorer les services aux étudiants, de développer des mécanismes d'appui aux parents et aux personnels des écoles afin d'améliorer la qualité des relations école-milieu, de créer des conditions de développement scolaire pour les adultes de ces milieux qui désirent en profiter et enfin d'offrir aux adolescents de ces milieux des conditions de vie à l'école qui préviennent la délinquance ou l'abandon scolaire.

Ainsi s'élaborent graduellement une politique et un plan d'intervention éducative en milieux défavorisés qui ne demeurent point de la pure spéculation, mais restent collés à une

indispensable expérimentation et à un enracinement dans le vécu concret. Ces projets sont parmi les plus importants de mon ministère puisqu'ils tendent à pousser plus loin cette volonté d'accessibilité qui a caractérisé tous les projets de réforme scolaire.

## L'enseignement des langues secondes

Si j'ai l'intention de donner la priorité à l'enseignement du français, je n'entends pas pour autant négliger les langues secondes.

Un comité du ministère a produit récemment un rapport sur l'enseignement des langues secondes. Ce rapport comporte d'excellentes analyses et des recommandations dont je compte m'inspirer. Toutefois, avant de prendre des décisions quant au moment où cet enseignement doit débuter, en particulier dans les écoles françaises, j'entends prendre conseil auprès des pédagogues, des psychologues et des spécialistes de l'enseignement des langues.

## L'enseignement des langues d'origine

Il y a longtemps que je songe à faire en sorte que l'école publique offre, notamment dans le secteur francophone, un enseignement facultatif de leur langue d'origine aux enfants néo-québécois. Pour avoir beaucoup fréquenté les groupes dits ethniques lorsque j'étais chef de l'Opposition, je suis persuadé qu'une telle mesure ne pourrait que favoriser leur intégration harmonieuse au sein de la société québécoise. Or, dans mon esprit, intégration ne signifie point assimilation.

A l'élémentaire, cela pourrait, par exemple, se traduire par un enseignement de la langue et de l'histoire du pays d'origine. Au secondaire, cela pourrait prendre la forme de divers cours facultatifs portant sur la littérature, la civilisation ou la géographie.

Dès cette année, en consultation avec les intéressés (Commissions scolaires et groupes néo-québécois), le ministère de l'Education explorera donc activement les possibilités de

bâtir de tels programmes, de sorte que l'on peut prévoir que sera lancé en 1978-1979, un projet pilote dans quelques écoles ou dans quelques commissions scolaires.

## Education physique et sport à l'école

Ce dossier, vous le savez, est en gestation depuis fort longtemps et il a fait naître beaucoup d'attentes, d'espoirs. Aussi n'est-il pas inutile de rappeler qu'au niveau du ministère de l'Education, les travaux d'analyse en vue de proposer un plan de développement ont été poursuivis avec constance et ont abouti à des propositions concrètes qui touchent autant la préparation de programmes, de guides pédagogiques et de matériel audio-visuel que la formation et le perfectionnement du personnel enseignant et du personnel d'encadrement.

Cependant, l'éducation physique exige des locaux spécialisés: gymnases, salles polyvalentes, palestres et piscines, lesquels supposent des investissements considérables. Or, ce n'est un secret pour personne que le Québec ne roule pas sur

l'or en ce moment. C'est pourquoi le Gouvernement a voulu, avant de publier un plan de développement de l'éducation physique, pousser plus loin l'inventaire des besoins et des ressources.

A cet effet, un groupe interministériel formé de représentants des ministères de l'Education et des Affaires sociales et de représentants du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, veut s'assurer de la mise en commun des équipements disponibles pour une utilisation maximale de ces derniers. Cette opération retarde quelque peu les projets du ministère de l'Education dans ce domaine, mais les enjeux sont tels et les dépenses impliquées si importantes, que j'ai souscrit volontiers à la décision du Conseil des ministres.

## La politique scientifique

Les organes de politique scientifique dont s'est doté le Québec, il y a quelques années, s'ils sont soutenus efficacement, peuvent jouer un rôle crucial dans le développement des

activités scientifiques et technologiques au Québec. Il s'agit, bien sûr, d'un domaine fort complexe où la présence de deux gouvernements ne cesse d'accumuler les frustrations. Mais la difficulté d'élaborer et de mettre en pratique des politiques scientifiques n'est pas une raison suffisante pour les négliger.

Ainsi, le ministre de l'Education, qui a hérité de la responsabilité d'organes de politique scientifique tels le Bureau de la science et de la technologie et le Conseil de la politique scientifique, pour ne mentionner que ces organismes, entend-il, dans un premier temps, soutenir plus efficacement ces organismes et collaborer à mieux définir leur place dans l'action gouvernementale. Si ce travail fondamental peut être accompli à court terme, comme je le souhaite, le gouvernement pourra alors songer à tirer profit de politiques scientifiques concrètes dont on sent depuis longtemps le besoin dans de nombreux secteurs. Je compte d'ailleurs traiter de ce dossier dans le cadre du Comité ministériel permanent du développement culturel.

## L'enseignement des arts

Arts et éducation, voilà un thème qui préoccupe de nombreux québécois. D'aucuns, après avoir nourri de grands espoirs d'obtenir du gouvernement des politiques claires et rigoureuses sur l'enseignement des arts et sur l'éducation artistique, se demandent aujourd'hui si ce jour viendra où les arts et l'éducation pourront davantage se servir mutuellement, parce que telle est la volonté de notre collectivité et surtout parce qu'une association plus intime entre les arts et l'éducation est éminemment souhaitable.

Par où commencer? Par des recherches? Mais il y en a beaucoup! Par l'animation? Par des programmes d'enseignement? Par des politiques globales et complètes? C'est une terre en friche où poussent déjà des arbres prometteurs, mais dont les sentiers sont tortueux et parfois pleins d'embûches de toutes sortes.

Le ministère de l'Education ne se propose pas pour le moment de poser des gestes éclatants. Il dresse l'oreille,

ouvre les yeux, réfléchit pour se préparer à agir plus efficacement encore. Sa priorité est constituée par ce sentiment et par cette conviction qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine et qu'il faut identifier sans tarder les moyens à mettre en oeuvre.

## L'éducation des adultes

Nous avons célébré récemment la millionième inscription à l'enseignement des adultes. C'est dire qu'il s'est déjà fait beaucoup de choses dans ce domaine. Et petit à petit, au travers de ces efforts, notre vision de l'éducation est enrichie, car cette dimension de l'éducation des adultes lui a longtemps fait défaut. On se prend à vouloir marcher vers une société éducative dite d'éducation permanente pour tous et chacun.

Il sera question d'éducation des adultes et d'éducation permanente dans le Livre blanc de l'enseignement collégial et dans l'étude sur les universités, dont j'ai parlé plus

tôt. Les conclusions de ces deux rapports seront ensuite insérées dans une étude plus globale sur l'enseignement post-obligatoire. Celle-ci est déjà en marche et j'ai demandé qu'elle soit poursuivie au cours de la prochaine année. J'aurai donc l'occasion de revenir sur la question.

## CONCLUSION

Voilà évoqué l'état des principales priorités du ministère de l'Education et du gouvernement en matière d'éducation, pour l'immédiat. Cet état évoluera, à n'en pas douter, mais puissent ces projets indiquer déjà clairement une volonté ferme de travailler, avec acharnement, à l'amélioration et même au renouveau dans l'éducation.

S'il est un projet national auquel nous nous devons tous d'apporter le meilleur de nous-mêmes, c'est bien l'éducation, qui est de surcroît un domaine qui relève entièrement de notre compétence constitutionnelle.

Provoqués par la prise de conscience collective dont nous avons eu la révélation le 15 novembre, nous voyons mieux que jamais qu'il nous revient de faire l'avenir du Québec, qu'il nous revient aussi de faire en sorte que l'éducation soit une responsabilité sociale majeure. D'ailleurs ces choses vont de pair.

Au fond, l'éducation, pour la collectivité et pour chacun, doit toujours être une charnière du passé et de l'avenir. Et je ne voudrais pas qu'il en fut autrement. Quelle vision plus pessimiste de l'éducation que celle qui en fait la sclérose des connaissances et des habitudes passées ou le symbole des vieilles institutions recroquevillées sur leurs valeurs. Et quelle vision plus trompeuse de l'éducation que celle qui voudrait qu'elle fût le lieu de la révolution permanente et des remèdes à tous les maux humains.

L'éducation est le lieu du devenir humain. Elle est aussi le lieu de l'entraide, le creuset des savoirs et des habiletés que requièrent la survivance autant que le progrès, surtout quand ce dernier menace le premier ou quand le conservatisme nie la confiance en l'avenir.

Nous avons confiance dans l'avenir et dans l'éducation, comme nous avons confiance dans le Québec et dans les québécois.

Dans cet esprit, nous proposons un renouveau en éducation, tant pour corriger certains défauts que pour inventer des solutions nouvelles au besoin, mais surtout pour que nous y accordions nos meilleures énergies dès maintenant, comme étudiants, professeurs, administrateurs, syndiqués, travailleurs, parents, ... et citoyens tout court.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Mars 1977

Réalisé par le Service général des communications
du ministère de l'Éducation

7778-081

Code 49-102